

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLÉGATION AU MAIRE

DECISION DU MAIRE n° 2024/001 : Portant conclusion d'une convention de sponsoring avec l'entreprise Bouygues Énergies et Services France dans le cadre de la Fête des Lumières de Sèvres 2023

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/042 du 3 juin 2020, complétée par la délibération du Conseil municipal n° 2023/069 du 30 novembre 2023, accordant au Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

DECIDE :

ARTICLE 1.

Est décidée, dans les termes annexés au présent arrêté, la conclusion d'une convention de sponsoring avec l'entreprise Bouygues Énergies & Services France dans le cadre de la Fête des Lumières de Sèvres 2023.

ARTICLE 2.

La recette correspondante est imputée au budget communal selon la nomenclature budgétaire en vigueur.

Fait à Sèvres, le 9 janvier 2024.

NB : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TEL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20



Grégoire de LA RONCIÈRE

Maire de Sèvres

Vice-Président du Grand Paris Seine Ouest

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE :

12 JAN. 2024

mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20240109-2024-001-AR
Date de télétransmission : 12/01/2024
Date de réception préfecture : 12/01/2024